

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

***PROCES-VERBAL  
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR  
Boulogne-Billancourt, le 17 mars 2018***

- 1- Organisateur du Championnat de France Masters 2019
- 2- Ordre du jour de l'assemblée générale du 28 avril 2018
- 3- Tarifs 2019 des licences et affiliations
- 4- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral

François BANTON	Membre du comité directeur
Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
Josy BREGAL	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
Philippe LOT	Membre du comité directeur
Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 26 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue aviron Bourgogne-Franche-Comté
	Laurent GARNIER	Représentant Ligue aviron Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Michel LAGAUZERE	Président Ligue aviron Nouvelle-Aquitaine
	Michel GUYON	Représentant Ligue aviron Pays de la Loire
	Luc PONCELET	Président de la Ligue aviron Occitanie

Excusés :	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint

JJ. MULOT préside la séance et ouvre les débats à huit heures.

## 1. Organisateur du Championnat de France Masters 2019

JJ. Mulot rappelle que le comité directeur du 3 février a inscrit, les 22 et 23 juin 2019, une nouvelle manifestation, le Championnat de France Masters, pour laquelle aucun organisateur n'avait été désigné.

Après concertation d'organisateur potentiels, le Club Aviron de Vichy s'est porté candidat.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ (23 votants/23 présents) LE CLUB AVIRON DE VICHY POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTERS EN 2019, LES 22 ET 23 JUIN.

Suite à ce vote, le comité directeur confirme la désignation du Club Nautique de Libourne pour l'organisation des championnats de France J16, J18 et senior – 23 ans bateaux longs les 5, 6 et 7 juillet 2019.

## **2. Ordre du jour de l'assemblée générale du 28 avril 2018**

Il est proposé à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 28 avril qui se déroulera à Mantes-la-Jolie :

- Tarifs 2019
- Questions diverses

JJ. Mulot interroge le comité directeur sur l'inscription d'autres points à l'ordre du jour et sur la nécessité d'une réunion des présidents de ligues dans la mesure où ceux-ci sont désormais conviés aux réunions du comité directeur.

Ce point sera évoqué lors de l'AG du 28 avril.

### **Discussion :**

M. Lagauzère souhaite savoir si des indemnités sont versées pour les présidents de ligues assistant aux réunions du comité.

D. Marchandau précise qu'aucune indemnité n'est prévue.

## **3. Tarifs 2019 des licences et affiliations (annexe 1)**

Les tarifs 2019 des licences et affiliations devront être proposés au vote de l'assemblée générale du 28 avril 2019.

JJ. Mulot rappelle que le projet proposé avec une hausse des tarifs a été initié suite à un triple constat.

Tout d'abord la fragilité du modèle économique de la fédération avec des ressources propres trop faibles. Les recettes de licences et d'affiliations, après déduction de la ristourne aux ligues, représentent autour de 20% du budget de la fédération.

Le ministère nous alerte fréquemment sur ce point et le rapport effectué dernièrement par les inspecteurs généraux en fait état.

D'autre part, quand on regarde les tarifs des licences d'autres fédérations, on s'aperçoit que notre licence n'est pas chère à moins de 32 euros après déduction de la ristourne aux ligues. Le Président cite quelques exemples : FFCK 53 euros, FFLutte 38 euros, FFSquash 50 euros, FFJudo 37 euros.

Enfin, nous risquons de connaître quelques difficultés financières en 2019 suite à une baisse probable des partenariats, en particulier de celui avec la MAIF. Il y a bien sûr aujourd'hui des pistes de partenariats possibles mais elles ne sont pas suffisamment avancées pour qu'on puisse les prendre en compte à ce stade.

Si la FFA n'augmente pas d'un montant suffisant les affiliations et les licences (l'augmentation proposée représente 200 000 euros), elle devra faire des économies équivalentes sur ses différentes actions. Des choix devront notamment être faits sur des sujets tels que les aides à l'achat de matériel de sécurité, les aides à l'emploi dans les ligues, les aides aux nouveaux clubs, les indemnités versées aux ligues dans le cadre de la Coupe des régions, les challenges de jeunes rameurs, les différents programmes fédéraux (indoor, santé, scolaire, ...), le livre annuel Aviron, le circuit national des randonnées, etc.

Il est à noter que les économies ne pourront pas se faire sur le haut niveau car celui-ci est quasi intégralement subventionné par l'Etat.

Le Président revient aussi sur la question posée lors du comité directeur du 3 février à savoir : la ristourne doit-elle perdurer comme redescendant de la fédération vers les ligues ou bien, pour des questions de transparence, n'est-il pas préférable que les ligues s'adressent directement aux clubs pour faire voter cette ristourne ?

JJ. Mulot commente le projet de tarifs 2019 présenté. Plutôt que faire apparaître un tarif global de licence compris la ristourne aux ligues, le tableau présenté fait apparaître distinctement le tarif de la licence proprement dite et la part prélevée pour les ligues.

La proposition prévoit une licence A à 36 euros avec une part ligues en légère augmentation à 7 euros. Soit un total de 43 euros et une augmentation de 4,60 euros.

#### **Discussion :**

C. Vandenberghe indique qu'en LIFA, les clubs ont connaissance de la répartition du montant des licences.

L'avantage pour la fédération est de continuer la ristourne aux ligues afin d'afficher des fonds propres.

JJ. Mulot précise qu'il n'est pas question, pour le moment, de supprimer la part aux ligues. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de se prononcer sur ce sujet.

Il souhaite que le comité directeur se prononce sur l'augmentation des tarifs suite aux éléments présentés.

A.Wache revient sur les tarifs des autres fédérations qui parfois dissocient les tarifs par un tarif jeune et un tarif adulte. Est-on capable de mettre en place licence jeune à un tarif moindre que la licence adulte ? La crainte est d'avoir des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents.

JJ. Mulot : pour avoir deux tarifs de licences il faut qu'il y ait une différence conséquente entre les deux. On peut imaginer la création de deux licences : une jeune et une adulte mais, si l'une est sensiblement moins chère que celle d'aujourd'hui, l'autre devra nécessairement être plus chère que celle d'aujourd'hui.

R. Mouchel revient sur la ristourne accordée aux ligues et réaffirme qu'il faut laisser le temps aux ligues d'absorber les récentes fusions.

J. Decriem demande, suite à l'interrogation de clubs, si la recherche de partenaires est active. JJ. Mulot réaffirme que le travail sur les partenaires a toujours été et est toujours

important. Il existe bien entendu aujourd'hui, comme rappelé précédemment, des pistes de partenariats possibles et il rappelle les montants importants de nos partenariats que beaucoup de fédérations de taille moyenne comme la FFA nous envient.

S. Perot indique qu'en tant que présidente de ligue elle est dans une situation délicate dans la mesure où les tarifs ont été votés dans les ligues et les clubs pour 2019. Par ailleurs, elle se dit inquiète des mesures prises, par exemple, par le CNDS qui annonce une baisse conséquente de l'octroi de subventions.

JJ. Mulot n'est pas certain que les tarifs 2019 aient déjà été votés dans tous les clubs mais il est conscient des difficultés de certains. Il rappelle cependant que ce n'est pas aux clubs que l'on demande de payer mais aux adhérents directement. Concernant le CNDS, comme il le dira dans son rapport à l'assemblée générale, il regrette vivement l'absence de réaction du mouvement sportif face à la réduction drastique de la part territoriale.

S. Guerinot pense que cette augmentation de tarifs a un impact direct sur les budgets de fonctionnement des clubs. Il est nécessaire qu'il y ait plus de visibilité pour les clubs sur les retours qui peuvent découler d'une augmentation des tarifs des licences. Les clubs ont besoin d'un accompagnement pour développer les programmes proposés par la fédération qui doit se rapprocher d'eux et les aider à ramener des ressources propres. Il souhaite que les cadres techniques accompagnent davantage les clubs.

JJ. Mulot indique que les clubs doivent s'approprier les programmes de la fédération comme l'aviron santé ou l'aviron indoor qui sont des vecteurs de développement et aussi de ressources financières si l'on veut bien ou si l'on peut faire payer au pratiquant le vrai coût de la prestation offerte.

P. Ranvier revient sur l'accompagnement des cadres techniques aux structures. Des cadres techniques référents ont en charge les programmes nationaux tels que l'aviron santé, l'aviron indoor, etc. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

S. Guérinot souhaite que la fédération affiche de manière plus significative son soutien aux clubs en communiquant largement sur l'accompagnement qu'elle propose.

F. Banton réaffirme que certains clubs sont arrivés à un seuil maximal du montant de la cotisation. Une nouvelle augmentation des cotisations conduira à une perte de licenciés.

J. Bregal demande s'il est envisageable d'avoir une augmentation des tarifs plus progressive si de nouveaux partenaires s'engagent avec la fédération en 2019.

JJ. Mulot précise que ce point doit être impérativement traité en avril 2018.

Si un partenaire rejoint la FFA, il sera difficile de revenir en arrière mais on peut imaginer une moindre augmentation sur les années futures.

M. Lagauzère : une légère augmentation est envisageable mais l'augmentation proposée ce jour par la FFA demande un effort énorme aux ligues et aux clubs.

Suite aux fusions, il a été difficile d'uniformiser les choses. Les ligues retiennent les petits clubs tant bien que mal.

Si une augmentation significative est votée, la FFA va perdre des clubs et des licenciés.

Concernant la demande de répartition de la quote-part de la FFA : dans les budgets des ligues une ligne subventions de la fédération apparaît, cette ligne est le reversement de la fédération aux ligues.

Si cette ligne disparaît, c'est un moins vis-à-vis des collectivités et de la fédération qui fait figurer dans ses lignes le versement d'une subvention à ses ligues, leur soulignant ainsi son soutien.

JJ. Mulot entend la remarque concernant l'affichage du soutien de la FFA à ses ligues.

P. Trichet : le club est le cœur de la fédération et aujourd'hui les clubs ont des difficultés à trouver des financements. Les clubs sont la base de la fédération.

F. Banton comprend la nécessité d'une augmentation.

Cette augmentation de 12% est trop élevée. Il souhaite une augmentation de 3,38 euros au lieu de 4,38 euros.

L. Garnier serait favorable à une augmentation plus importante si elle s'accompagnait d'une augmentation de la subvention de la part territoriale.

JJ. Mulot souhaite que le comité directeur vote sur la proposition de tarifs présentée.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2018 LES TARIFS LICENCES ET AFFILIATIONS 2019 PAR 14 VOIX POUR ET 12 CONTRE (26 votants/26 présents).

#### **4. Questions diverses**

##### **• Conférence FISA des fédérations nationales**

La FISA organise le 24 novembre une conférence des fédérations nationales à Berlin. Du fait de la présence nécessaire du Président à cette conférence, le comité directeur devant voter la réglementation sportive nationale 2019 prévu à la même date ne pourra avoir lieu.

JJ. Mulot interroge le comité directeur pour repousser la réunion au 1<sup>er</sup> décembre et déroger exceptionnellement à l'annexe 10 du Règlement intérieur qui indique :

*Article 6 : Chaque année, avant le 30 novembre, le comité directeur de la fédération approuve l'avant-programme prévisionnel des championnats et critères de l'année suivante.*

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNE DEROGATION A L'ANNEXE 10 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS ET FIXE LA DATE DU COMITE DIRECTEUR AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2018 A L'UNANIMITE (24 votants/24 présents).

##### **• Prochaines réunions du Comité directeur**

Le vendredi 14 juin à 9h00 à Nogent-sur-Marne

Le samedi 6 octobre à 9h00 à Nogent sur Marne

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 9h00 à Nogent-sur-Marne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h55.

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER*